



ISMI – PSIM

Infirmier·ère·s spécialisé·e·s
en médecine intégrative

Pflegefachfrauen und Pflegefachmänner
Spezialisiert in Integrativer Medizin

Infermieri·e specializzati·e
in medicina integrativa

BULLETIN D'INSCRIPTION

Je souhaite participer au cours de formation continue du samedi 11 octobre 2025 :

Titre du cours : de la théorie à l'accompagnement infirmier en phytothérapie

Lieux : Lausanne, maison de la communication, av. de Florimont 1

Nom :

Prénom :

Adresse complète :

(Rue, n°, code postal, ville)

N° de téléphone :

Email :

Je suis membre ISMI-PSIM et je verse CHF 200.-

Je ne suis pas membre ISMI-PSIM et je verse CHF 250.-

Merci de cocher la case

Merci d'adresser votre inscription à l'adresse mail ci-dessous et de payer au moyen du bulletin de versement ci-joint.

Email : info@ismi-psim.ch

J'ai pris connaissance des conditions générales au verso de ce document et je les accepte. Je m'engage à respecter le délai de paiement

Merci de cocher la case

Lieu et date :

Signature :

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Inscription

L'inscription à une formation ISMI-PSIM se fait au moyen du bulletin d'inscription au verso duquel se trouvent les dispositions générales.

La date limite d'inscription à une formation est à quinze jours avant le début du cours mais ISMI-PSIM peut accepter une inscription au-delà de ce délai si le nombre maximum de participant.e.s n'est pas atteint.

Lors de l'inscription, les participant.e.s prennent connaissance des dispositions générales et s'engagent, par leur signature, à les respecter.

ISMI-PSIM peut annuler une formation ou reporter cette dernière en cas de manque de participant.e.

En cas d'annulation de la formation par ISMI-PSIM, le montant payé par les participant.e.s sera remboursé.

Frais d'écolage

Le paiement de l'écolage ne se fait qu'au moyen du bulletin de versement joint. Si le paiement se fait par versement au guichet postal, il doit être majoré de Fr.5.-.

Le montant de la formation doit être payé un mois avant le début du cours ou au moment de l'inscription.

Annulation de formation

Toute annulation de formation par un.e participant.e doit être annoncée à ISMI-PSIM par courriel.

Les frais d'annulation dépendent du délai entre le jour de l'annulation et le début de la formation :

- Pas de frais d'écolage 1 mois à 16 jours avant le début du cours
- 50 % de l'écolage de 15 jours à 2 jours avant le début du cours
- 100 % de l'écolage moins de 48 h avant le début du cours

En cas d'absence du.de la participant.e à la formation, l'intégralité du montant de la formation est due en l'absence de justification valable (maladie par exemple).

Contrôle des présences

Les participant.e.s confirment leur présence au cours en signant la feuille des présences chaque jour.

Nombre de participant.e.s

Pour permettre une formation de qualité, un nombre minimal et maximal de participant.e.s est défini. Les places seront octroyées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions à condition que le paiement du cours soit effectué dans le délai imparti.

Attestation

A la fin de la formation continue, une attestation de présence est remise aux participant.e.s. qui auront suivi au minimum 80 % de la formation.

Récapitulé

Compte / Payable à
CH81 0900 0000 1712 3589 2
ISMI-PSIM
1168 Villars-sous-Yens

Payable par (nom/adresse)

Monnaie	Montant
CHF	

Point de dépôt

Section paiement



Monnaie	Montant
CHF	

Compte / Payable à
CH81 0900 0000 1712 3589 2
ISMI-PSIM
1168 Villars-sous-Yens

Informations supplémentaires
Cours PHYTOTHERAPIE du 11.10.2025

Payable par (nom/adresse)
